

LA BOUCLE BERLUGANE

REGLEMENT 2017

Nota bene : dans ce présent règlement, le nom « BOUCLE BERLUGANE » sera abrégé en « B.B »

Par le seul fait de leur inscription, tous les concurrents s'engagent à se soumettre à ce règlement et dégagent ainsi la responsabilité des organisateurs pour tout incident ou accident pouvant survenir du fait du non-respect du présent règlement.

Chapitre 1 - Présentation de la course :

Dénomination de l'épreuve :

La « Boucle Berlugane » est une épreuve de course sur route chronométrée, à allure libre.

Date de l'épreuve :

La BB aura lieu le dimanche 19 novembre 2017 à 9h.

Distance :

La BB réalise un parcours de 9 kms dans les rues de Beaulieu-Sur-Mer.

Site de course :

L'épreuve débutera et se terminera devant l'école primaire de Beaulieu-Sur-Mer (située sur le boulevard Marinoni).

Mentions spéciales :

- La BB est accessible uniquement aux coureurs de 16 ans ou plus (nés en 2001 et avant)
- La BB proposera des courses « enfants » à partir de 3 ans.

Chapitre 2 - Inscriptions :

Ouverture des inscriptions :

Les inscriptions seront ouvertes dès le 1er septembre 2017.

Modalités d'inscription :

Pour vous inscrire, 3 solutions s'offrent à vous :

- en ligne, via notre site partenaire : www.optirun.fr
- en renvoyant le bulletin d'inscription papier accompagné du chèque à « BEAULIEU ENDURANCE » 1 rue Jean Gastaut 06310 Beaulieu-Sur-Mer, avant le 15 novembre 2017.
- sur place (Ecole primaire de Beaulieu), à partir de 7h, le dimanche 19 novembre.

Certificat médical :

- un certificat médical de moins d'1 an doit être fourni à l'Organisation.
- S'il n'est pas joint lors de votre inscription (en ligne ou papier), vous serez dans l'obligation de présenter un certificat médical, au plus tard, lors du retrait du dossard.
- Les personnes inscrites s'engagent à être en bonne condition physique et témoignent de leur aptitude à pouvoir faire cette épreuve. Aucun recours envers l'Organisation ne pourra être engagé.**

Licences sportives :

-seules les licences FF Athlétisme, Pass Running, FF Triathlon seront acceptées pour l'inscription.

Tarif d'inscription :

-Le tarif d'inscription est de 10€.

-Le tarif des « courses enfants » est de 2€.

Conditions d'inscriptions :

L'inscription est ferme et définitive et les frais engagés ne feront l'objet d'aucun remboursement.

Chapitre 3 - Assurance des organisateurs :

Assurance Compétition :

L'Organisation a souscrit, pour la durée de l'épreuve sportive, une assurance en responsabilité Civile à l'égard des tiers et des concurrents, dans les cas où les dommages subis par ces derniers seraient générés par une faute de l'organisateur.

Assurance Individuelle :

Tous les concurrents se doivent d'être assurés individuellement dans le cadre de leur responsabilité civile.

Chapitre 4 - Retrait des dossards

Date, heure et lieu des retraits :

Le retrait des dossards se fera le dimanche 19 novembre de 7h à 8h30, dans la cour de l'école primaire de Beaulieu sur mer, au niveau de la tente « RETRAIT DES DOSSARDS ». La remise du dossard se fera sur présentation d'une pièce d'identité et du certificat médical valide (si non fourni auparavant).

Consignes :

Des consignes vous seront proposées pour laisser vos affaires en toute sécurité, durant la course

Dotation coureur :

Lors de ce retrait, vous allez recevoir :

-1 dossard avec chronométrage

-1 cadeau participant

Chapitre 5 - Règles de course :

Départ de l'épreuve :

Le départ de la BB sera donné à 9h00 devant l'école primaire de Beaulieu sur mer, sur le boulevard Marinoni.

Chronométrage :

Le chronométrage sera effectué par la société OPTIRUN.

Barrières Horaires :

Pour des questions de logistique et de sécurité, tout concurrent qui passe au carrefour « Paul Déroulède / Chemin des Myrtes » après 10h15 sera automatiquement stoppé par l'Organisation, afin de respecter les délais impartis par les autorisations préfectorales et municipales.

Fin de l'épreuve :

La fin de l'épreuve est fixée à 10h30.

Chapitre 6 – Parcours :

Distance :

La BB comprend un parcours de 9 kms dans les rues de Beaulieu-Sur-Mer

Balisage :

Le parcours de la course est balisé par des signaleurs qui assurent la sécurité et indiquent le chemin à suivre. Le parcours doit être suivi dans son intégralité.

Modification du parcours :

Pour des raisons de sécurité, l'Organisation se réserve à tout moment le droit de modifier le parcours sans préavis.

Chapitre 7 - Postes de Ravitaillements

Emplacement :

Deux zones de ravitaillement et d'épongeage se trouveront sur le parcours aux kms 3 et 6 et à l'arrivée.

Approvisionnement :

Ces postes seront approvisionnés en eau et en sucre.

Chapitre 8 - Postes d'assistance médicale :

Emplacement :

Un poste de secours sera placé de manière fixe dans la cour de l'école primaire.

Utilité :

L'objectif est d'assurer la sécurité et l'assistance médicale des athlètes. L'équipe médicale, présente sur ces postes, avisera sans délai le directeur de course de l'inaptitude d'un concurrent à continuer l'épreuve.

Chapitre 9- Abandon :

Abandon d'un concurrent :

Les concurrents qui souhaitent abandonner définitivement doivent faire invalider son dossard auprès d'un signaleur bénévole qui transmettra le numéro de dossard au directeur de course.

Chapitre 10 - Classements :

Un classement sera fait à la suite de l'épreuve. Une remise des prix aura lieu après course et récompensera les 5 premiers du scratch HOMMES et FEMMES.

Chapitre 11- Modification ou annulation de l'épreuve :

Modification de l'épreuve :

Dans le cas de prévisions météorologiques défavorables ou tout autre événement majeur susceptible de mettre en péril la sécurité des concurrents, l'Organisation se réserve le droit de modifier tout ou partie de l'épreuve.

Annulation de l'épreuve :

En cas de force majeure, si la sécurité des concurrents est trop engagée, l'Organisation se réserve le droit d'annuler intégralement la course.

Conditions particulières :

Dans tous les cas de modification ou d'annulation de l'épreuve, aucune réclamation, ni responsabilité ne pourra être retenue à l'encontre de l'Organisation et les sommes déjà versées par les concurrents ne seront pas remboursées.

Chapitre 12 - Droits à l'image

Conditions du droit à l'image :

Tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, ainsi qu'à tout recours à l'encontre de l'Organisation et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image.

Utilisation des images de l'épreuve :

Les professionnels audiovisuels ou photos doivent obtenir leur accréditation auprès de l'Organisation. Aucune image, aucune photographie ou aucun film vidéo ne pourra être commercialisé auprès de partenaires privés ou de chaînes télévisées de quelque nature que ce soit sans l'accord express de l'Organisation.

Chapitre 13 - Jury de la course :

Membres du jury :

- Directeur de course : Grégory Petitjean
- Adjoint : Oscar Soares

Décisions du jury :

Le jury se réserve le droit de prendre une décision de « bons sens » dans le cas où une situation spécifique n'est pas décrite dans le règlement. Une décision du jury est définitive et sans appel.

Chapitre 14 – Disqualification :

Si les faits ci-dessous sont avérés, la disqualification d'un concurrent ne fera l'objet d'aucun recours et d'aucune discussion.

- Non-respect du parcours balisé par les organisateurs
- Utilisation d'un quelconque moyen de transport durant l'épreuve.
- Insultes ou menaces proférées à l'encontre des bénévoles ou des membres de l'Organisation.
- Refus de se faire examiner par les médecins durant l'épreuve.
- Etat physique ou psychique jugé inapte à la poursuite de l'épreuve.
- Comportement dangereux d'un concurrent vis-à-vis de sa propre personne ou des autres concurrents.